



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2026

A la suite d'une convocation en date du mardi 30 juin 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 6 juillet 2026 à 17h, sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, les membres du Comité syndical ont été convoqués une seconde fois et se sont réunis au siège administratif le vendredi 10 juillet 2026 à 10h, sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 12**

Mesdames, Messieurs Gilles BIGNON, Christian CLEMENT, Germain DERUDDER, Gabriel WEBER, Bernard CLAVÉ, Laurent SLAVIK, Suzanne BUSDON, Océane SIMON, Claude BARBIAN, Gérard THIEL, Roselyne DA SOLLER.

Dont représentés par son suppléant :

Messieurs Alexandre CASSARO est représenté par Gaëtano CIGNA.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 2**

Madame, Monsieur. Christian SCHWALBACH a donné procuration à Gilles BIGNON, Mireille CINQUALBRE a donné procuration à Germain DERUDDER.

✓ **Excusé : 27**

Mesdames, Messieurs Eric FEDERSPIEL, Constant KIEFFER, Cristophe MULLER, Jean-François AMMER, Bernard BORDÉ, Freddy LITTY, Marc ZINGRAFF, Salvatore COSCARELLA, Laurent MENIERE, Marie-France GUERRIERO, Bernard TREUVELOT, Dominique SCHOULLER, Orhan KARA, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Barbara SCHICKNER, Guy FENRICH, Pascal ROETSCH, Jacky RIEGER, Serge STEBLER, Jonathan LEIDNER-WALDECK, Ginette MAGRAS, Christiane MULLER, Salvatore FIORETTO, Cyrille DALSTEIN, Pierre THIL, Sylvia PIESTA.

✓ **Absents : 14**

Madame, Messieurs Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Jean-Claude HEHN, Kévin PFEFFER, Daniel CLEMENT, Christiane HECKEL, Sébastien THISSE, Romuald YAHIAOUI, Laurent MULLER, Emmanuel VATRIN, Jean-Marc HOELLINGER, Jean-Marc WAGNER, Etienne HOFFERT, Christian ZWIEBEL, Philippe SCHUTZ.

03. ADMINISTRATION GENERALE

**OBJET : COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 2026/20 DU 23 JUIN 2026 :
INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1,

Après avoir entendu l'exposé de Gilles BIGNON, Président,

Le Comité syndical délibère par :

14 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Et décide

- De compléter la délibération n°2020/20 du 23 juin 2026 avec la mention suivante : de fixer la part de l'indemnité de fonction brute mensuelle du Président à hauteur de 37,41% de l'indice brut 1027 soit 1537,75 €, « à compter de son élection, soit le 28 mai 2026, pour l'exercice effectif de ses fonctions » ;
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 10 juillet 2026

Gilles BIGNON,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

15 JUL. 2026